

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :** Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux « voie douce » avenue de Lyon

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEGAIS, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)**

**Membres absents excusés, sans pouvoir :** Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOT),

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance :** Claire BILLON-BERTHET

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.**

**Motifs** L'objectif principal de ce projet :

La commune de Plateau d'Hauteville a commencé, il y a quelques années, une politique de requalification en plusieurs phases des principaux espaces et voies publiques du centre-ville.

- En 2017, cette politique s'est concrétisée par la rénovation du Boulevard Dumarest, avec la création d'une voie douce, trait d'union entre l'Est (avec ses structures commerciales, et petite enfance) et l'Ouest de la Ville (avec ses structures sportives, école élémentaire & collège).
- En 2018, ce travail a trouvé son prolongement avec la requalification de l'Avenue de la liberté, en profitant de la rénovation de la principale artère Sud/Nord de la commune en collaboration avec le Conseil Départemental, pour offrir des espaces sécurisés dédiés aux déplacements alternatifs à la voiture.
- Cette opération doit se poursuivre en finissant la liaison de ces modes doux vers le Bourg centre par l'avenue de Lyon, et vers l'ensemble groupe scolaire TURLURU + Collège par la rue des Entressets. Un plateau surélevé à l'intersection des axes majeur Avenue de La liberté/ Avenue de Lyon/ Boulevard Dumarest contribuera à sécuriser l'entrée de ville.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

dépenses		recettes		
Travaux	Montant HT	Origine	Montant	Taux
Voirie	284 000 €	Etat (DSIL)	133 673 €	30%
GSM topo	4 885 €			
GSM régul foncière	1 530 €	SIEA (travaux électriques)	8 750 €	2%
Agence d'Ingénierie de l'Ain	2 700 €			
Muret rue des Entressets	10 000 €	Région (Bourg Centre)	50 000 €	11%
Potelets bois	9 963 €			
Peinture routière	3 000 €	Département (DT)	30 000 €	7%
Mobilier urbain	10 000 €			
2 abribus	15 000 €	HBA	133 673 €	30%
Espaces verts	12 000 €			
Éclairage public (mats)	35 000 €	Autofinancement	89 481 €	20%
Éclairage public (câbles fourreaux)	35 000 €			
Armoires éclairage public	2 500 €			
Grilles avaloirs	20 000 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>445 578 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>445 578 €</b>	<b>100%</b>

M. le Maire propose au conseil de valider le programme d'aménagement de l'avenue de Lyon tel que présenté et de l'autoriser à solliciter les aides auprès des différents financeurs identifiés.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **ADOpte** l'opération relative aux travaux aux travaux d'aménagement de l'avenue de Lyon en voie douce et les modalités de financement telles que précitées ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter les financeurs identifiés ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200722-DE-2020-084-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020